



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

OBJET : Réinscription

Collège Georges ELISABETH

Madame, Monsieur,

Les conseillers principaux
d'éducation

Olivia MAURICE
Franck JEAN-ETIENNE

Téléphone :
0596.68 01 54
Fax :
0596.68.06.56

Mel :
Olivia.Maurice@ac-martinique.fr
Franck.Jean-Etienne@ac-martinique.fr

Avenue des Ecoles
97215 – RIVIERE SALÉE

Les opérations de réinscription au collège Georges ELISABETH se dérouleront, selon le calendrier suivant :

RECTIFICATIF

Entrée en	Jour
4 ^e	Vendredi 30 juin 2023 8h00-12h00 13h00-15h30

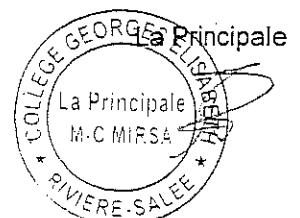
Procédure :

1. Le **responsable légal** doit se présenter le jour de l'inscription, muni de la totalité des pièces.
2. Le paiement de la demi-pension doit être effectué à l'intendance avant l'inscription.

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Quitus de l'établissement avec les 3 tampons (CDI, manuels et cantine)
- Fiche **Siècle** « Renseignements Elève », éventuellement corrigée en rouge et dûment complétée.
- Copie du livret de famille ou passeport pour les élèves d'origine étrangère, **en cas de changement de situation familiale.**
- 4 photos d'identité
- Justificatif d'adresse (Facture EDF, Téléphone ou Eau, quittance de loyer, certificat de résidence de moins de 3 mois (délivré par la mairie) **pour tout changement de situation.**
- Attestation d'assurance **obligatoire** pour l'année 2023-2024.
- **Un relevé d'identité bancaire du responsable légal obligatoire.**
- Demi-pension : A titre indicatif, pour la période de septembre à décembre 2023, le montant sera de : **85,80 euros (le paiement pourra être fractionné à votre demande).**
- **Foyer Socio-éducatif : Participation facultative de 3 euros.**

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ



ARTICLE 1. Tenue vestimentaire

Une tenue propre, correcte et respectueuse d'autrui est demandée à chacun.
Pour les élèves le port d'une tenue vestimentaire spécifique a été voté par le Conseil d'administration du collège. **C'est une condition d'accès pour tous les élèves.**

Tenue pour les filles :

1. Polo blanc portant le logo du collège
2. Pantalon ou jean classique uni de couleur **noir ou bleu foncé**, sans fantaisie, sans inscription, non moulant, ni taille basse
3. Jupe à carreaux à hauteur du genou
4. La coiffure doit être simple et sans artifices (sans coloration)
5. Le maquillage n'est pas autorisé

Tenue pour les garçons :

1. Polo blanc portant le logo du collège
2. Pantalon ou jean classique uni de couleur **noir ou bleu foncé**, sans fantaisie, ni inscription, **bien remonté à la taille et ajusté avec une ceinture obligatoire.**

INTERDICTIONS

Pour raisons de sécurité :

- Les sandales, mules, tonges sont interdits. **Les chaussures doivent en effet être attachées aux pieds avec une bride large sur le dos du pied.**

- **Les sacoches et/ou sacs Banane**, boucles d'oreilles (pour les garçons), les piercings, couvre-chef (casquette ou autres) sont strictement interdits. Le port de bijoux doit rester discret.

EPS

La tenue d'EPS fait partie du matériel scolaire obligatoire.

Tout défaut volontaire et/ou répété sera sanctionné par une retenue avec un travail donné et noté par le professeur d'EPS.

La tenue exigée est composée de :

- 1 Tee-shirt blanc avec le logo du collège obligatoire
- 1 Short décent rouge ou noir (**interdit : cycliste, legging**)
- 1 paire de chaussures de sports (différentes de celles portées au collège)
- 1 Maillot de bain de sport pour la pratique de l'activité natation
- 1 Bouteille d'eau ou gourde à remplir